

Compte- rendu du conseil municipal Du mercredi 26 mai 2021

Le Conseil municipal s'est réuni au complet ce jour à 20 h 30 en session ordinaire. L'ordre du jour présentait les chapitres suivants :

Elections départementales et régionales : ces scrutins se dérouleront simultanément les 20 et 27 juin prochains de 8 h à 18 h, ce qui nous oblige à prévoir 2 isolements, 2 bureaux de vote, et 2 équipes de 8 personnes (4 X 2 à raison de 2 heures ½ chacune) pour les tenir. Les tours de rôle ont été établis, ainsi que les deux équipes pour le dépouillement.

Rénovation de la mairie : 11 lots avaient été définis pour l'appel d'offres. L'ouverture des soumissions s'est déroulé hier et a donné les résultats suivants (au principe du mieux disant) :

- Lot N°1 (Maçonnerie – Démolition). 2 réponses
Entreprise retenue : Chazelle – Bonfils pour 27 756 €.
- Lot N° 2 (Charpente – Toiture). 6 réponses
Entreprise retenue : CCM Boinon pour 26 480 €.
- Lot N° 3 (Menuiseries extérieures). 5 réponses
Entreprise retenue : Morlevat - Laurent pour 25 548 €.
- Lot N° 4 (Serrurerie). Une seule réponse, qui a été retenue
Entreprise Vervas Métal pour 3 912 €.
- Lot N° 5 (Plâtrerie – Peinture - Carrelages). 6 réponses : nous partons en négociation avec les 2 entreprises mieux-disantes (Ets Forez Décor et Ets Maison – Broze).
- Lot N° 6 (Revêtement de sol souple). 3 réponses
Entreprise retenue : Giroudon pour 9 224 €.
- Lot N° 7 (Menuiseries intérieures). 2 réponses
Entreprise retenue : Morlevat - Laurent pour 17 021 €.
- Lot N° 8 (Ravalement de façade). 2 réponses. Lot infructueux.
Nous lançons une consultation d'entreprises.
- Lot N° 9 (Electricité). 4 réponses
Entreprise retenue : Gayraud pour 26 109 €.
- Lot N° 10 (Plomberie – VMC). 3 réponses
Entreprise retenue : Technicom pour 10 615 €.
- Lot N° 11 (Climatisation réversible). 5 réponses
Entreprise retenue : Gayraud pour 16 166 €.

Nous arrivons à un total de 233 709 €, en prenant en compte l'offre la plus basse pour le lot 8 infructueux. Précisons qu'une somme de 1 000 € pour imprévus a été mise en marge pour chaque lot. Compte tenu des prestations annexes (économiste, diagnostic...), nous restons dans le budget global que nous nous étions fixé (250 000 €).

Pour ce qui concerne les subventions, les participations de la Région pour 100 000 € et du Département pour 65 000 € sont d'ores et déjà acquises. Nous restons dans l'attente de la réponse écrite du Préfet de Région pour celle de l'Etat, et de la confirmation de la Région pour un complément de 25 000 €. Nous devrions logiquement atteindre sans problème les 80 % maximum autorisés.

Le Conseil approuve l'ensemble de ces résultats et autorise le Maire à signer les contrats de travaux afférents. Le démarrage de ceux-ci est prévu courant juin.

Mise en place d'une camera sur le parking du C.A.R. :

Les actes de vandalisme se multiplient, malgré le confinement, en particulier aux abords et sur le local de jeunes. Ainsi une porte qui venait d'être refaite a de nouveau été fracassée dans le mois qui suivait. Nous envisageons la mise en place sur le parking d'une caméra qui pourra surveiller les allées et venues autour des installations environnantes (Salle des Fêtes, local de la Chasse, local des Boules, local des Jeunes et Ombrière). Le coût global de cet équipement, branchements compris, avoisine les 5 000 €. La caméra sera directement reliée à la mairie de Boën qui en gère déjà plusieurs auxquelles la Gendarmerie peut avoir accès. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Attribution de compensation : Ceci concerne notre contribution à Loire-Forez pour la voirie. Une délibération nous est demandée pour pouvoir passer les écritures comptables en section Investissement au lieu de la section Fonctionnement. Pas d'opposition.

Avenir du restaurant « La Loge aux Vignes » : Le fonds de commerce est en vente depuis plusieurs mois, mais la crise sanitaire ambiante n'est pas propice à favoriser sa transmission, surtout dans ce secteur économique. Notre restaurateur étant contraint de cesser son activité pour raisons de santé au mois de septembre, nous évoquons la possibilité pour la municipalité de racheter le fonds, si aucun acquéreur ne s'est présenté d'ici là, ceci afin d'en éviter la liquidation... charge à nous de trouver un repreneur, ou éventuellement un gérant, lorsque l'horizon se sera éclairci. Le débat qui s'ensuit montre que tout le monde s'accorde sur la nécessité de faire vivre ce commerce par tous les moyens et donne son accord sans réserve. Rendez-vous donc dans trois mois.

Questions diverses :

- **Critérium du Dauphiné Libéré** : Le 1^{er} juin, ce célèbre rendez-vous cycliste passera par Marcoux, lors de l'étape Langeac – Saint Haon le Vieux, entre 13 heures et 15 heures. Nous sommes sollicités pour surveiller les trois carrefours concernés sur le trajet, à savoir La Tuilerie, Pré Magneux et Les Pierres. Deux personnes ont été désignées pour chacun d'eux.
- **Plans de mandat** : Pour les années à venir, nos instances dirigeantes nous demandent de chiffrer, autant que faire se peut, les projets que nous pourrions avoir, ceci afin de prévoir les subventions en amont. Lors de la discussion qui s'ensuit sont évoqués pêle-mêle la construction d'un nouveau préau à l'école, la réfection des appartements de l'ancienne cure ainsi que du local des jeunes, la construction d'un local de stockage (tables, chaises et autres mobiliers), la reprise des toilettes publiques. Nous avons aussi évoqué la création d'un espace de jeux pour les enfants, accolé à un espace pique-nique, l'aménagement d'un « théâtre de verdure » en-dessous de la place de la mairie, la réfection du terrain de tennis à Goutelas... sans que cette liste soit exhaustive.
- **Départ** : Arrivés à Marcoux il y a maintenant 3 ans, Elisabeth Roux et son mari ont choisi, un peu malgré eux, de nous quitter pour aller s'installer à Montbrison. Les tentatives pour les retenir ont été vaines, et si tout le monde peut comprendre les raisons qui les ont poussés à prendre cette décision, il ne s'en trouve aucune ni aucun au conseil pour ne pas la regretter, tant ils ont su se faire apprécier. Babeth, reviens quand tu veux...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.